



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°16 -

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 29/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_16-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Affectation des résultats 2024 du budget annexe SIC

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROISSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Stéphane RODIER, Maire ;

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ ;



AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE SIC (SERVICE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL)

- Vu l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe SIC lors du Conseil Municipal du 14 avril 2025 ;
- Considérant les résultats comptables du CFU 2024 du budget annexe SIC, ci-dessous ;

En tenant compte du CFU 2024 du budget annexe SIC, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2024. Le résultat d'exploitation doit servir à combler en priorité le besoin en financement de la section d'investissement. L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser de la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	287 770,62 €		- 90 989,13 €	9 648,90 € - €	- 9 648,90 €	187 132,59 €
FONCTIONNEMENT			- €			- €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	187 132,59 €
Affectation obligatoire :	- €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	- €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1064)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 A REPRENDRE (LIGNE 001)

196 781,49 €

Stéphane RODIER, Maire, n'est pas présent et ne participe pas au vote ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ (1 NE POUVANT PAS VOTER : Stéphane RODIER, Maire) :

- Approuve l'affectation du résultat 2024 du budget annexe SIC telle qu'exposée ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Annie CHEVALDONNÉ

La Présidente de séance,

Hélène BOUDON

